



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Délibération n°2024-85

Objet :
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN SOLIDARITÉ À LA POPULATION DE MAYOTTE SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO LE 14 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 11 décembre 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance : 16

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

- Mme Jenifer GÉRAN
- M. Luc DONNET
- Mme GAMER Geneviève
- Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

- M. Lucien JOSÉPHINE
- M. Philippe TARER
- Mme Nadia CONSTANT
- M. Félix EMMANUEL
- Mme Hélène NAGAMAN
- Mme Marielle LAROCHELLE
- Mme Léone FORTUNÉ
- Mme Cynthia CHAPOULIE
- Mme Jacqueline JANGAL
- Mme Tiphany MELANE
- M. Meddy TOTO

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	16
	Absents	12
	Procuration	01
Vote	Pour	17
	Contre	00
A l'unanimité	Abstention	00
	Votants	17

Date de la convocation	11 décembre 2024
Acte rendu exécutoire	
le.....	09 JAN. 2025
après transmission électronique en Préfecture	
le.....	09 JAN. 2025
et mise en ligne sur le site de la commune	
le.....	09 JAN. 2025

Absents ayant donné pouvoir : 01

Mme Chantal REGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL

Absents : 12

M. Achille ADONÀ, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, M. Patrick PÉTRIS, M. Dominique BODESSON, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Remy SENNEVILLE, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA.

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Hélène NAGAMAN

AR-Préfecture de la Région de la Guadeloupe
 971-21971140-20250109-100

Acte rendu exécutoire
 Réception par le Préfet le 09-01-2025
 Publication le 09-01-2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;

Vu le passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte ;

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle a engendrés ;

Vu l'urgence de la situation ;

Considérant l'appel au don lancé le 17 décembre 2024 par l'Association des Communes et des Collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM) à apporter un soutien financier aux opérations d'urgence ;

Considérant la volonté de la municipalité de la ville de GOYAVE de participer à la solidarité nationale pour soutenir les victimes du cyclone CHIDO et plus largement la population de Mayotte ;

Considérant les capacités financières de la ville de GOYAVE ;

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Article 1 : De faire un don de 10 000 € (dix-mille euros) en soutien à la population de Mayotte

Article 2 : Ce don sera versé à l'Association des Communes et des Collectivités d'Outre-mer (ACCD'OM) dans le cadre du dispositif de soutien mis en place par cette dernière sur le compte spécial « SOLIDARITE MAYOTTE CHIDO » dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque 10278	Guichet 06039	N° compte 00020850106	Clé 16	Devise EUR	Domiciliation CCM PARIS MONTMARTRE GB	
Identifiant international de compte bancaire		IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8060	3900	0208	5010 616	CMCIFR2A
Domiciliation CCM PARIS MONTMARTRE GB 47 RUE LA FAYETTE 75009 PARIS ☎ 01 53 35 44 66		Titulaire du compte (Account Owner) ASSOCIATION DES COMMUNES ET COLLECTIVITES D OUTRE MER 11 RUE DE CRONSTADT 75015 PARIS				
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.

Le Maire



La Secrétaire de séance

A blue ink signature in a cursive style, belonging to Hélène Nagaman.

Hélène NAGAMAN

Capesterre de Marie-Galante, le 17 décembre 2024



2543521841V00027 01820

Commune de Goyave
Monsieur Ferdy Louisy
Hôtel de Ville
RUE DES ECOLES
97128 GOYAVE

PRESIDENT :

M. Jean Claude MAES
Maire de Capesterre de Marie-Galante

VICE PRESIDENTS :

GUYANE :

Mme Sophie CHARLES
Maire de Saint-Laurent du Maroni

ST PIERRE ET MIQUELON :

M. Yannick CAMBRAY
Maire de St Pierre

MARTINIQUE :

M. Maurice BONTE
Maire de L'Ajoupa Bouillon

GUADELOUPE :

Mme Lucie WECK-MIRRE
Maire de Saint Claude

NOUVELLE CALEDONIE :

Mme Florence ROLLAND
Maire de La Foa

POLYNESIE FRANCAISE

M. Vaï GOODING
Maire de Gambier

MAYOTTE :

M. Madi MADI SOUF
Maire de Pamandzi

LA REUNION :

M. Maurice GIRONCEL
Maire de Sainte-Suzanne

COLLECTIVITES

M. Jean SAUSSAY
Conseiller Province Sud

GROUPEMENTS DE COMMUNES

M. Benoît KAUTAI
Président de la CODIM

SECRETAIRE GENERAL :

M. Bruno FLORES
Représentant à l'APF

TRESORIER :

M. Laitidhine BEN SAÏD
Maire de M'TSAMBORO

MEMBRES :

Mme Line BAILLIF (les Avirons)
Mme Claudine PRIMEROSE (Saint-Elie)

Mme Titaua VIVISH (Tairapu-Est)

M. Hughes TOUSSAY (Le Diamant)

M. Jean-Patrick TOURA (Thio)

AR-Préfecture de Basse-Terre

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de Collectivités,

L'archipel de Mayotte vient de subir un évènement climatique d'une gravité extrême avec des conséquences dramatiques qui vont perdurer dans le temps.

A juste titre, nous avons été tous bouleversés par les images médiatisées qui rendent compte d'un quotidien très difficile tant pour la population que pour les élus confrontés à une réalité à laquelle ils n'ont pas été formés et à laquelle personne ne s'attendait : Aujourd'hui, il y a des urgences et demain, tout est à reconstruire.

Notre association s'est mobilisée dès les premiers instants en étant présente pour soutenir moralement nos élus et en mettant en place un appel aux dons destiné à la population via les CCAS des communes de Mayotte.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons ouvert un compte spécial pour recueillir les dons des personnes physiques et des personnes morales. Nous pourrions ainsi rendre compte précisément de l'utilisation des fonds récoltés en toute transparence sous le contrôle de notre commissaire aux comptes et en accord avec les Maires de Mayotte.

Vous trouverez ci-après le RIB du compte spécial SOLIDARITE MAYOTTE CHIDO.

Si votre collectivité doit délibérer pour aider Mayotte, comme plusieurs d'entre vous l'ont annoncé, vous pourrez utiliser le compte de notre association et ainsi toucher directement les populations.

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20250109-1-DE

ACCDOM - 11 Rue de Cronstadt - 75015 Paris

Tel : 09 54 90 02 49 - Port : 06 36 14 18 83 - contact@france-accdom.org

Publication le : 09-01-2025

2543521841V000270102

Ensemble on est plus fort !

Je vous remercie par avance de la solidarité que vous voudrez bien exprimer à nos collègues de Mayotte et à leur population.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents de Collectivités, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président,
Jean-Claude MAES
Maire de Capesterre de Marie-Galante



Crédit Mutuel							
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation		
10278	06039	00020850106	16	EUR	CCM PARIS MONTMARTRE GB		
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	1027	8060	3900	0208	5010	616	CMCIFR2A
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)				
CCM PARIS MONTMARTRE GB			ASSOCIATION DES COMMUNES ET				
47 RUE LA FAYETTE			COLLECTIVITES D'OUTRE MER				
75009 PARIS			11 RUE DE CRONSTADT				
☎ 01 53 35 44 66			75015 PARIS				
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			



254253184100002720202

AR-Préfecture de Basse-Terre

ACCD'OM - 11 Rue de Cronstadt - 75015 Paris

971-219711140-20250109-1-DE

Tel : 09 54 90 02 49 - Port : 06 36 14 18 83 - contact@france-accdom.org

Réception par le préfet : 09-01-2025

Publication le : 09-01-2025